APPEL DE
PROPOSITIONS

VILLAGE DES ARTISTES

DÉPARTEMENT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Novembre 2026

Shediac

APERÇU

La Ville de Shediac sollicite des propositions d'organismes ou de personnes qualifiées afin de prendre en charge l'organisation du Village des artistes. Le Village des artistes est un événement culturel qui vise à mettre en valeur les artistes peintres. Pendant une fin de semaine, une vingtaine d'artistes sont réunis au Centre multifonctionnel de Shediac afin d'exposer leurs œuvres et de faire découvrir leur travail aux visiteurs.

L'événement offre un espace accueillant et accessible où le public peut rencontrer les artistes, découvrir une variété d'œuvres et célébrer le talent artistique de la région et de la province.

CONTEXTE

La Ville de Shediac souhaite confier l'organisation du Village des artistes afin de donner un nouvel élan à l'événement. Cette démarche vise à enrichir la programmation et l'expérience des artistes et participants, ainsi qu'à assurer le développement et le renouvellement de l'événement pour les années à venir.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Village des artistes est un événement artistique qui se déroule sur une période de trois jours au Centre multifonctionnel de Shediac en juillet. L'entrée au Village des artistes est gratuite pour les visiteurs et devra demeurer gratuite.

À titre de référence, les heures d'exposition en 2026 étaient les suivantes :

- Vendredi : 18 h à 21 h, avec une cérémonie d'ouverture à 18 h 30;
- Samedi : 10 h à 17 h;
- Dimanche : 10 h à 15 h.

La date et l'horaire des éditions futures pourront être ajustés en collaboration avec la Ville de Shediac. La Ville recommande que l'événement soit déplacé au mois de septembre pour les prochaines éditions.

L'édition 2026 du Village des artistes comptait 20 artistes participants. Le soumissionnaire retenu se verra transférer les outils et les ressources développés par la Ville pour assurer la continuité de l'événement, notamment l'image de marque, les éléments graphiques ainsi que les comptes de médias sociaux associés au Village des artistes, dont sa page Facebook.

Les frais d'inscription exigés aux artistes pour participer au Village des artistes sont actuellement établis à 60 $. Le soumissionnaire pourra proposer une modification de ces frais, à condition de fournir une justification raisonnable et d'obtenir l'approbation préalable de la Ville de Shediac.

La Ville souhaite établir une entente de soutien d'une durée de trois ans, avec possibilité de renouvellement selon la volonté des deux parties et sous réserve d'une évaluation satisfaisante du mandat au cours de cette période. Le groupe retenu deviendra propriétaire de la marque, et une entente de partenariat avec la Ville sera élaborée.

ÉTENDUE DU TRAVAIL

Le soumissionnaire retenu sera responsable de la planification, de l'organisation, de la coordination, de la promotion et du bon déroulement du Village des artistes.

La proposition présentée en réponse à la présente demande de propositions doit comprendre un calendrier du projet, deux références ainsi qu'une description détaillée de l'approche proposée pour répondre aux éléments suivants :

1. Présentation du soumissionnaire

- Une courte présentation de l'organisme, de l'entreprise ou de la personne responsable;
- Une description de l'expérience pertinente dans l'organisation d'événements artistiques ou culturels;
- Deux références provenant de projets ou d'événements comparables.

2. Vision et développement du Village des artistes

Le soumissionnaire devra présenter sa vision pour le Village des artistes et expliquer comment il entend assurer la continuité de l'événement tout en contribuant à son renouvellement et à son développement.

La proposition devra notamment expliquer :

- Comment le soumissionnaire prévoit maintenir l'identité artistique et culturelle du Village des artistes;
- Comment il prévoit améliorer l'expérience des artistes et des visiteurs;
- Les idées proposées pour renouveler ou bonifier l'événement et attirer davantage de visiteurs;
- Comment l'événement pourrait évoluer au cours du mandat de trois ans;

3. Recrutement et coordination des artistes

Le soumissionnaire sera responsable du recrutement, de la sélection et de la coordination des artistes participants.

La proposition devra préciser :

- La stratégie envisagée pour recruter les artistes;
- Le nombre approximatif d'artistes qui pourraient participer à chaque édition, sachant que la capacité du Centre multifonctionnel permet d'accueillir jusqu'à 20 artistes, chacun disposant d'un espace d'exposition de 10 pi × 10 pi, ainsi qu'une scène de 10 pi × 20 pi;
- Les critères qui seront utilisés pour sélectionner les artistes;
- Les mesures proposées pour assurer une diversité d'artistes, de styles et d'œuvres;
- La méthode utilisée pour gérer les inscriptions et maintenir à jour les renseignements relatifs aux artistes participants.

La proposition doit également expliquer comment le soumissionnaire prévoit faire rayonner les artistes de Shediac, de la région du Sud-Est et du Nouveau-Brunswick.

4. Programmation et expérience des visiteurs

Le soumissionnaire est invité à proposer des activités ou des éléments de programmation permettant de bonifier l'expérience du public pendant le Village des artistes.

Cela pourrait notamment comprendre des démonstrations artistiques, des activités interactives, des rencontres avec les artistes ou d'autres initiatives contribuant à créer une expérience dynamique et intéressante pour les visiteurs.

La proposition devra indiquer les activités envisagées ainsi que la façon dont celles-ci s'intègrent à la vision globale de l'événement.

5. Planification et gestion de l'événement

Le soumissionnaire devra présenter un plan détaillé pour assurer la gestion du Village des artistes.

La proposition devra notamment préciser :

- La structure organisationnelle proposée;
- Les personnes qui participeront à l'organisation de l'événement et leurs responsabilités;
- Le calendrier de planification proposé;
- La coordination de l'installation et du démontage des espaces d'exposition des artistes;
- La présence et la gestion sur place pendant les trois jours de l'événement;

6. Aménagement du site

Le soumissionnaire devra proposer un plan d'aménagement fonctionnel et accueillant pour le Village des artistes au Centre multifonctionnel de Shediac.

Le plan devra notamment tenir compte :

- Des espaces d'exposition des artistes;
- De la circulation des visiteurs;
- Des espaces communs;
- De l'installation et du démontage;
- Des besoins en tables, chaises et autres équipements;
- Des besoins techniques ou électriques.

Le soumissionnaire devra clairement identifier les équipements et le soutien qui seront requis de la part de la Ville de Shediac. Le soumissionnaire devra tenir en compte la capacité du centre. La Ville détient l'autorité de modifier et même refuser les plans proposés. Des recommandations seront soumises, afin d'assurer la gestion des risques sécuritaires.

7. Promotion et communication

Le soumissionnaire devra travailler en collaboration avec la Ville de Shediac afin d'assurer la promotion du Village des artistes.

La proposition devra expliquer comment le soumissionnaire prévoit :

- Promouvoir l'événement auprès de la communauté et des visiteurs;
- Promouvoir et mettre en valeur les artistes participants;
- Fournir à la Ville les renseignements nécessaires à la création de matériel promotionnel;
- Collaborer avec la Ville pour la promotion sur les médias sociaux, le site Web et les autres plateformes municipales;
- Développer de nouvelles stratégies permettant d'accroître la visibilité et l'achalandage de l'événement.

La proposition devra clairement identifier les responsabilités du soumissionnaire et celles attendues de la Ville en matière de promotion.

8. Budget et ressources

Le soumissionnaire devra présenter un budget détaillé précisant l'utilisation et la répartition du budget annuel de **11 000 $** pour la durée d'une entente de trois ans. Advenant que le Village des artistes ait lieu au Centre multifonctionnel, les frais de location seront assumés par la Ville de Shediac dans le cadre du partenariat.

Le budget devra notamment identifier :

- Les dépenses liées à la programmation;
- Les dépenses liées aux artistes;
- Le décor et les équipements;
- Les dépenses promotionnelles;
- Les dépenses liées à la nourriture;
- Tout autre coût associé à l'organisation de l'événement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toutes les propositions reçues seront évaluées par un comité de sélection selon les critères suivants :

- Expérience et expertise dans le marché artistique (30pts)
- Alignement avec les objectifs de la proposition (30 pts)
- Compréhension de l'ampleur du projet et de la qualité du projet du soumissionnaire (25 pts)
- Références (15 pts)

MODALITÉS ET CONDITIONS

- La Ville de Shediac se réserve le droit de rejeter l'une ou l'ensemble des propositions.
- En fonction du financement disponible, la Ville de Shediac se réserve le droit de retirer certains éléments du présent appel de propositions et de négocier des modifications afin de répondre plus adéquatement à ses besoins.
- Les soumissionnaires assument tous les coûts liés à la préparation et à la soumission de leur proposition.
- La Ville de Shediac se réserve également le droit de ne pas octroyer le présent appel de propositions en raison de contraintes budgétaires ou pour toute autre considération.
- Toutes les informations et documents soumis dans le cadre du présent appel de propositions, y compris le rapport final, deviendront la propriété de la Ville de Shediac.
- La Ville de Shediac se réserve le droit de demander et d'obtenir, dans un délai raisonnable, toute information supplémentaire requise auprès des soumissionnaires afin de compléter l'évaluation des propositions.
- Les propositions doivent demeurer irrévocables et valides pour acceptation pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de soumission. Cette période peut être prolongée à la demande de la Ville de Shediac, avec l'accord écrit du soumissionnaire.

INSTRUCTIONS

Tous les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre une proposition détaillée en réponse au présent appel de propositions.

- Les propositions doivent être soumises en format PDF ou/et Word.
- Les propositions peuvent être soumises en français ou en anglais.

Les propositions doivent être reçues au plus tard le **14 décembre 2026 à minuit**. Les soumissions reçues en retard ou incomplètes ne seront pas considérées et aucune prolongation ne sera accordée.

Les propositions doivent être transmises électroniquement par courriel à l'attention de :

Marley Englehart
Agente de développement communautaire
Département de la vie communautaire
Ville de Shediac
marley.englehart@shediac.ca

Objet : Appel de propositions-Village des artistes-[Nom]

Si la taille de votre soumission dépasse 10 Mo, les soumissionnaires doivent utiliser un service de transfert de fichiers (WeTransfer, Dropbox) et inclure le lien dans le courriel.

QUESTIONS OU CLARIFICATIONS

Toutes les questions relatives au présent appel de propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse suivante : marley.englehart@shediac.ca